

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par téléconférence à dix-neuf heures.

Sont présents à cette téléconférence :

Larry Dow
Margaret Hackett
Salomon Grenier
Elizabeth Thériault
William Dow
Lida Francoeur

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance, par voie téléconférence : Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée et Daniel Berthelot, vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

41-2020

RÉUNION PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

Adoptée

42-2020

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

43 -2020

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers 2019 soient acceptés tels que présentés par le vérificateur Daniel Berthelot, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

44-2020

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 6 AVRIL 2020

Il est proposé par Larry Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 6 avril 2020 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

45-2020

COMPTES

Il est proposé par Elisabeth Thériault, appuyé par William Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au montant de \$29 625.97 pour le mois d'avril 2020 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, directrice générale

Adoptée

46-2020

TECQ 2019-2023

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 46-2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 46-2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 46-2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

47-2020

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

Il est proposé par Elisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fait la réfection du ponceau près du 384, rang Petit-2^e. L'estimation des travaux est de \$126 060.00

Adoptée

48-2020

NOMINATION D'UNE FIRME EXTÉRIEURE POUR TECH 2019-2023

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Margaret Hackett et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité donne son accord pour l'offre de services professionnels en ingénierie de Arpo Groupe-conseil Inc pour le dossier référence.

Adoptée

49-2020

RIRL

Il est proposé par Margaret Hackett, appuyé par William Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité nomme Annie-Claude Arsenault de Arpo Conseil Inc pour publier sur SEAO notre appel d'offres pour le projet du Chemin du Vieux-Moulin.

Adoptée

50-2020

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À LA SOMME DUE LE 1^{ER} AVRIL ET DU 1^{ER} JUIN DE L'ANNÉE COURANTE À LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

CONSIDÉRANT QUE LE Règlement 2019-09 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Hope Town est fixé à 12% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité de Hope Town à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement 2019-09;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité de Hope Town désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

IL EST PROPOSÉ par Salomon Grenier, appuyé par Larry Dow;

QUE le taux d'intérêt applicable à la somme due le 1^{er} avril et du 1 juin de l'année courante à la Municipalité de Hope Town qui demeure impayée en date du 1^{er} juin 2020, est établi à 0% pour une période de 122 jours et ce, juste pour les taxes de l'année 2020;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1 août 2020, date du prochain paiement.

Adoptée

51-2020

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN CAS DE PANDÉMIE COVID-19

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par William Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité signe un protocole d'entente intermunicipale en cas de pandémie Covid-19 entre les municipalités de Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake.

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Adoptée

52-2020

ENDROITS PUBLICS FERMÉS EN RAISON DE PANDÉMIE COVID-19

Il est proposé par Elisabeth Thériault, appuyé par Larry Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité interdise l'accès au parc

d'amusement ainsi qu'au sentier de marche suite à la fermeture de lieux de rassemblement puisque la distanciation sociale peut s'avérer difficile à respecter.

Adoptée

53-2020

MODIFICATION DU BUREAU MUNICIPAL À CAUSE DU COVID-19

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par William Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité apporte des rénovations au bureau municipal à cause de la pandémie du Covid-19.

Adoptée

54-2020

EMPLOYÉ SAISONNIER ESTIVAL

Considérant que le contrat a été mis à jour, et que sa date d'embauche est le 5 mai 2020.

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Margaret Hackett et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope Town embauche Dean Major comme employé saisonnier d'été au même salaire que l'an passé plus une augmentation de 1.9% du taux horaire.

Adoptée

55-2020

ENTRETIEN DES ROUTES SECONDAIRES

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité nomme Jack MacWhirter pour niveler les chemins secondaires en gravier et de couper l'herbe sur les côtés des routes plus tard dans la saison estivale.

Adoptée

56-2020

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Larry Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité renouvelle le contrat de l'Écocentre avec Exploitation Jaffa pour la période de 2020-2022.

Adoptée

57-2020

FAIR 2020

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par William Dow, appuyé par Elisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope Town confirme sa participation au projet Fair 2020 et qu'elle désire utiliser son enveloppe au total.

Que Sylvie Francoeur, adjointe administrative, soit mandatée de présenter le projet à la MRC de Bonaventure et qu'elle soit autorisée à signer tous documents concernant le projet.

Adoptée

58-2020

RÉSOLUTION POUR ENTAMER LES COÛTS RELIÉS AU COVID-19

Il est proposé par Elisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité que, due à la situation reliée au COVID-19, la municipalité de Hope Town doit encourir des frais supplémentaires non budgétés pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux et pour se conformer aux directives du ministère. Un compte a été créé par la municipalité pour comptabiliser toutes factures encourues durant cette pandémie.

Adoptée

59-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Larry Dow que la séance soit levée, 20h00.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Maire

Sylvie Francoeur
Directrice générale